

## Bibliographie du groupe Parent'AGE (Accompagner et Grandir Ensemble)

Oui, la nature humaine est bonne **Olivier Maurel**  
*La Fessée*

**Alice Miller** *C'est pour ton bien*

*Le concept du continuum* **Jean Liedloff**

**Naomi Aldort** *Éduquer ses enfants, s'éduquer soi-même*

**Catherine Dumonteil-Kremer**  
*Élever son enfant... Autrement*  
*Poser des limites à son enfant et le respecter*

*Au coeur des émotions de l'enfant* **Isabelle Filliozat**  
*J'ai tout essayé, Il me cherche*

**Jan Hunt** *La véritable nature de l'enfant*

*Parler pour que les enfants écoutent,* **Adèle Faber**  
*écouter pour que les enfants parlent* **Elaine Mazlish**

**Thomas Gordon** *Parents efficaces*

**La maison de l'enfant**  
[www.wmaker.net/maisonenfant/](http://www.wmaker.net/maisonenfant/)

**Ni claques ni fessées**  
[www.nifesseesnitapes.org](http://www.nifesseesnitapes.org)

**Observatoire de la Violence Éducative Ordinaire :** [www.oveo.org](http://www.oveo.org)

**Liste Parents Conscients**  
[fr.groups.yahoo.com/group/Parents\\_conscients/](http://fr.groups.yahoo.com/group/Parents_conscients/)

*Pourquoi appelle-t-on  
cruauté le fait de frapper un animal,  
agression le fait de frapper un adulte  
et éducation le fait de frapper un enfant ?*

### **Catherine Dumonteil-Kremer**

«Lorsque les besoins du bébé sont comblés dans la sécurité et l'amour, celui-ci enracine son indépendance sans aucune crainte d'être abandonné.»

### **Janusz Korczak**

«Vous dites : C'est épuisant de s'occuper des enfants. Vous avez raison. Vous ajoutez : Parce que nous devons nous mettre à leur niveau. Nous baisser, nous pencher, nous courber, nous rapetisser. Là, vous vous trompez. Ce n'est pas tant cela qui fatigue le plus, que le fait d'être obligé de nous élever jusqu'à la hauteur de leurs sentiments. De nous élever, nous étirer, nous mettre sur la pointe des pieds, nous tendre. Pour ne pas les blesser.»

### **Les Justes**

Quatre cents des personnes qui, pendant l'occupation allemande, ont risqué leur vie pour sauver des centaines de Juifs persécutés, interrogées sur leur éducation, ont répondu en majorité qu'ils avaient des parents affectueux, qui leur avaient montré par l'exemple l'altruisme, qui leur faisaient confiance et qui leur ont donné une éducation non autoritaire et non répressive.

*Ce n'est pas parce que la vie frustrera nos enfants  
qu'elle a besoin de notre aide à nous parents en ce  
sens.*

Ne pas jeter sur la voie publique , IPNS

## Groupe de parents, Parent'AGE (Accompagner et Grandir Ensemble)

*Parce qu'il n'y a pas de "bonne" fessée,  
parce que l'amour ne suffit pas toujours,  
parce que nos souffrances d'enfant  
remontent quand nous sommes parents,  
parce que nous souhaitons que nos enfants  
vivent, soient joyeux et heureux, parce que  
nous voulons les respecter, parce qu'en  
parler aide, nous vous proposons de se  
retrouver lors de*

« la rue aux enfants » organisée par le  
**Zadigozinc**



[www.zadigozinc.fr](http://www.zadigozinc.fr)  
**dimanche 21 mai**  
**de 11h à 19h**  
**Maison pour Tous**  
**Léo Lagrange**  
**arrêt Halles de la**  
**Paillette**



[www.parentage34.org](http://www.parentage34.org)  
[info@parentage34.org](mailto:info@parentage34.org)

## **Journée internationale de la non violence éducative** chaque année le 30 avril

Le 30 Avril 2011 est la journée internationale de la non violence éducative, initialement intitulée « contre la fessée ». A l'origine de cette journée, il y a l'organisation américaine EPOCH (End Physical Punishment for Children) qui voulait attirer l'attention de tous sur les châtiments corporels à l'encontre des enfants. En 2001, cette initiative mondiale « End all Corporal Punishment on Children » est lancée avec le soutien des Nations-Unies. Depuis plusieurs années, de nombreuses manifestations à travers le monde se sont fait le relais de cette journée.

La Maison de l'Enfant, association de soutien à la parentalité, s'est engagée en 2003 et coordonne cette édition française.

En Europe, la Suède fait figure de précurseur avec sa loi d'interdiction introduite en 1979. Depuis, 52 autres pays ont amendé leur loi avec des dispositions interdisant le recours aux châtiments corporels dans les familles et promouvant des mesures d'accompagnement des parents.

En France, une circulaire de l'Éducation Nationale de 1991 interdit clairement les châtiments corporels à l'école.

### **« Il n'y a pas de bonnes fessées »**

Aujourd'hui, la nocivité absolue des châtiments corporels n'est plus à démontrer. L'UNICEF, l'OMS et le Conseil de l'Europe soutiennent sans réserve l'initiative mondiale contre les châtiments corporels à l'encontre des enfants. En sus du travail d'information, les parents ont avant tout besoin de soutien pour faire autrement.

### **« Traitons nos enfants exactement comme nous voudrions être traités »**

Cette déclaration de paix est la portée de tous les parents aimants et motivés qui le souhaitent. Mais comment faire quand on est à bout et en colère ? Comment vivre harmonieusement avec nos enfants ? Dans ce qui peut aider, il y a la communication non violente, la connaissance des besoins de l'enfant et de son rythme, revoir son passé, partager avec d'autres parents, etc.

## **Ce que les gifles, les tapes et les fessées apprennent aux enfants** par Olivier Maurel

Les partisans de la fessée et des punitions corporelles pensent sincèrement qu'elles sont éducatives.

Mais ils oublient que les enfants apprennent presque tout par l'exemple, et surtout l'exemple de leurs parents. Autrement dit, quand on frappe un enfant, ce n'est pas la leçon qu'on veut lui donner qui s'inscrit dans son cerveau, c'est l'exemple de comportement qu'on lui donne en le frappant.

### **Et ce que lui dit cet exemple, c'est :**

1. Les plus grands et les plus forts ont le droit de battre les plus petits et les plus faibles. La raison du plus fort est toujours la meilleure.
2. Quand on est faible et petit, il faut se soumettre à la violence.
3. Pour le bien des enfants, il faut leur faire mal. La fin justifie les moyens.
4. On peut frapper quelqu'un pour son bien
5. Quand on aime quelqu'un, on a le droit de le faire souffrir. Qui aime bien châtie bien.
6. On a raison de me frapper parce que je suis méchant.
7. La plupart des enfants sont frappés, donc la plupart des enfants sont méchants. Chez l'adulte, cette conviction devient : la nature humaine est mauvaise. Il faut la corriger.
8. Il ne faut pas faire attention à la souffrance de ceux qu'on frappe.
9. Quand on n'est pas d'accord avec quelqu'un, il est normal de le frapper.

Est-ce vraiment ce que nous souhaitons apprendre à nos enfants ?

## **Loi d'abolition des châtiments corporels et de prévention**

De 1979 à 2017, 52 pays ont interdit toute forme de punition corporelle, dont 31 pays européens : la Suède (1979), la Finlande (1983), la Norvège (1987), l'Autriche (1989), Chypre (1994), le Danemark (1997), la Lettonie (1998), la Croatie (1999), la Bulgarie, l'Allemagne, Israël (2000), l'Islande (2003), l'Ukraine, la Roumanie (2004), la Hongrie (2005), la Grèce (2006), les Pays-Bas, la Nouvelle-Zélande, le Portugal, l'Uruguay, le Venezuela, l'Espagne, le Togo (2007), le Costa Rica, la Moldavie, le Luxembourg, le Liechtenstein (2008), la Tunisie, la Pologne, le Kenya, la république du Congo, l'Albanie (2010), le Sud-Soudan (2011) et le Honduras (2013), la Macédoine (2013), Malte (2014), le Brésil (2014), la Bolivie (2014), le Cap Vert (2014), l'Argentine (2014), Saint-Marin (2014), l'Estonie (2014), le Nicaragua (2014), l'Andorre (2014), le Bénin (2015), l'Irlande (2015), le Pérou (2015), la Mongolie (2016), le Paraguay (2016), la Slovaquie (2016), la Lituanie (2017).

### **Et la France ?**

En 2014, le gouvernement a refusé par deux fois d'inscrire l'interdiction des violences éducatives dans des lois appropriées : l'autorité parentale et l'intérêt de l'enfant en mai 2014, et la protection de l'enfance, à l'automne 2014. Et ce, alors que la France avait été rappelée à l'ordre plusieurs fois par le Comité des droits de l'enfant de l'ONU à propos du droit de correction, qui autorise les parents à frapper leurs enfants, jusqu'à un certain niveau, et suspend dans la famille l'application du droit pénal qui sanctionne les violences légères envers les enfants. Le 4 mars 2015, le Conseil de l'Europe a reproché à la France de ne pas énoncer l'interdiction expresse et complète de toutes les formes de châtiments corporels infligés aux enfants. Finalement, une version amoindrie de cette interdiction a été votée le 22 décembre 2016 dans le cadre de la loi de l'Égalité et citoyenneté, mais censurée ensuite par le Conseil constitutionnel en janvier pour des raisons de forme.